



Rachat des parts d'une sarl

Par **sparowme**, le **01/03/2010 à 11:40**

Bonjour,

une personne m'a proposée de me vendre ses parts dans une SARL, elle dispose de 50% des parts d'une société(au capital de 20 000 euros).

Elle propose de me les vendre a 18 000 euros. La société a 6 mois.

Concrètement qu'est ce que cela signifie, est ce que cela veut dire qu'au pire si je décide de revendre mes parts, j'aurais au minimum (50% de 20 000 euros), est ce que j'ai la possibilité de vendre mes parts beaucoup plus cher ?

merci d'avance.

Par **reno_8**, le **02/03/2010 à 21:43**

Attention au coup fourré

La revente de parts est toujours une zone à risque et l'acheteur a souvent des regrets car il ne connaît pas l'état réel de l'entreprise.

D'abord, il faudrait exiger une situation comptable de l'entreprise, analyser sa situation patrimoniale, niveau de trésorerie, dettes, chiffre d'affaires,... le vendeur ne veut il pas se débarrasser des parts.....

De plus en théorie, le prix de vente des parts d'une entreprise au bout de 6 mois n'est pas plus

haut que la valeur d'origine, soit 10 000e dans votre cas, le vendeur va faire une plus value de 8000e alors !

c'est assez hallucinant, pourquoi l'entreprise a pris tant de valeur, et si c'est le cas, pourquoi vendre les parts d'une entreprise si prolifique... ?!

Mon conseil, demander aussi l'avis des autres associés, ils devront donner leur accord aussi je crois, par expérience, tout cela ressemble à un coup fumeux...

Exiger des éléments comptables probant, et des éléments de l'expert comptable

Rester vigilant,
à votre disposition si besoin pour la suite

Renaud